INTRODUCTION

« SI CETTE HISTOIRE EST AUSSI AGRÉABLE AU PUBLIC QUE JE L'ESPÈRE »

> Un petit livre qui a couru il y a quinze ans et où il plut au public de me donner part a fait qu'on m'en donne encore à la *P[rincesse] de Clèves*. Mais je vous assure que je n'y en ai aucune et que M. de La Rochefoucauld à qui on l'a voulu donner aussi y en a aussi peu que moi. Il en fait tant de serments qu'il est impossible de ne le pas croire surtout pour une chose qui peut être avouée sans honte. Pour moi je suis flattée que l'on me soupçonne et je crois que j'avouerais le livre si j'étais assurée que l'auteur ne vînt jamais me le redemander. Je le trouve très agréable, bien écrit sans être extrêmement châtié, plein de choses d'une délicatesse admirable et qu'il faut même relire plus d'une fois, et surtout ce que j'y trouve c'est une parfaite imitation du monde de la cour et de la manière dont on y vit. Il n'y a rien de romanesque et de grimpé, aussi n'est-ce pas un Roman, c'est proprement des mémoires, et c'était à ce que l'on m'a dit le titre du livre mais on l'a changé. Voilà Monsieur mon jugement sur *Madame de Clèves.* Je vous demande aussi le vôtre. On est partagé sur ce livre-là à se manger, les uns en condamnent ce que les autres en admirent, ainsi quoi que vous disiez ne craignez point d'être seul de votre parti[1].

Lafayette évoque ici *La Princesse de Clèves* en des termes qui firent douter de l'authenticité de cette lettre lors de sa

---

1. Lafayette, lettre 78-1 à Lescheraine du 13 avril [1678], dans *Œuvres complètes*, éd. C. Esmein-Sarrazin, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, p. 988-989. Toutes les références à l'œuvre de Lafayette sont données dans cette édition.

découverte et de sa publication en 1879. Ce texte fait écho à l'avis du libraire au lecteur qui précède le texte du roman dans l'édition originale :

> Quelque approbation qu'ait eue cette Histoire dans les lectures qu'on en a faites, l'Auteur n'a pu se résoudre à se déclarer ; il a craint que son nom ne diminuât le succès de son Livre. Il sait par expérience, que l'on condamne quelquefois les Ouvrages sur la médiocre opinion qu'on a de l'Auteur, et il sait aussi que la réputation de l'Auteur donne souvent du prix aux Ouvrages. Il demeure donc dans l'obscurité où il est, pour laisser les jugements plus libres et plus équitables, et il se montrera néanmoins si cette Histoire est aussi agréable au Public que je l'espère[1].

En dépit du caractère convenu de cet avertissement, d'autant plus commun que l'anonymat est fréquent au XVIIe siècle, deux éléments peuvent retenir l'attention : l'association des notions de réputation et de prix ainsi que l'évocation du succès à venir de « l'histoire » qu'est *La Princesse de Clèves*.

La lettre à Lescheraine fait certes référence à l'anonymat recherché par la romancière, mais introduit également la plupart des questions que la critique a pu soulever au cours des siècles : l'attribution et, plus largement, l'auctorialité ; le genre littéraire de cet ouvrage et donc la nouveauté de sa forme ; les relations entre histoire et fiction ; l'écriture simple et peu ornée ; la recherche d'une vraisemblance absolue. Au-delà de la multiplicité de pistes qu'elle ouvre à l'interprétation et à la réflexion, l'autrice fait également place au débat à propos de ce roman dont le sens a pu intriguer les commentateurs : constatant qu'« on est partagé sur ce livre-là à se manger », la romancière ne livre pas les clés de lecture d'une telle œuvre, ni dans sa correspondance telle qu'elle nous est connue – certainement de façon très incomplète – ni ailleurs dans son œuvre. Enfin,

---

1. *La Princesse de Clèves*, « Le Libraire au Lecteur », p. 329.

en soulignant le choix du titre retenu, elle manifeste un intérêt pour le livre dans sa matérialité.

« J'AVOUERAIS LE LIVRE SI J'ÉTAIS ASSURÉE QUE L'AUTEUR NE VÎNT JAMAIS ME LE REDEMANDER »

La Princesse de Clèves paraît en 1678, sans nom d'auteur, chez le libraire Claude Barbin, avec un privilège du 16 janvier 1678[1]. L'existence d'un privilège du 18 décembre 1671 pour un ouvrage intitulé *Le Prince de Clèves* et une mention dans la correspondance de Sévigné en 1672 permettent de penser que la rédaction a été engagée plusieurs années auparavant[2].

Dès la parution de *La Princesse de Clèves*, et parfois même dans les mois qui la précèdent, les contemporains de Lafayette lui attribuent cet ouvrage, en associant fréquemment d'autres noms d'auteurs, le plus souvent La Rochefoucauld et Segrais. En décembre 1677, Mme de Scudéry écrit à Bussy-Rabutin : « M. de La Rochefoucauld et Mme de Lafayette ont fait un roman des galanteries de la cour d'Henri second, qu'on dit être admirablement bien écrit ; ils ne sont pas en âge de faire autre chose ensemble[3] ». Bussy-Rabutin écrit à Sévigné en mars 1678 : « cet hiver un de mes amis m'écrivit que M. de La Rochefoucauld et Mme de Lafayette nous allaient donner quelque chose de fort joli ; et je vois bien

---

1. L'impression est achevée le 8 mars 1678 et le roman est mis en vente le 17 mars 1678.

2. Voir J. Mesnard, « Privilège ou privilèges ? », dans *La Princesse de Clèves*, éd. J. Mesnard, Paris, Imprimerie nationale, 1980, p. 317-320 et Sévigné, Lettre à Mme de Grignan du 16 mars 1672, dans *Correspondance*, éd. R. Duchêne, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 3 vol., t. I, 1972, p. 459.

3. Lettre de Mme de Scudéry à Bussy-Rabutin du 8 décembre 1677, dans R. de Bussy-Rabutin, *Correspondance*, éd. L. Lalanne, Paris, Charpentier, 1857-1859, t. III, p. 431-432.